

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 23 JANVIER

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 23 Janvier 2019 sous la présidence de Monsieur Guy DROUGARD, Maire.

#### 1. Dénomination de rue

Afin d'éviter les confusions entre la "Résidence de l'Oyon" et la "Rue de l'Oyon, Le conseil municipal, à l'unanimité décide de renommer la rue du lotissement : **Impasse de la Gare**

#### 2. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019 (Budget assainissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget 2019 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce pour le chapitre 21 (immobilisations corporelles).

#### 3. Aménagement de la rue de Bonneval : Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Bonneval (cheminement piéton et réduction de la vitesse), le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention de l'Etat et du Département pour aider au financement
- Approuve le plan de financement tel que présenté,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

#### 4. Réfection du Square des Déportés : Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que des travaux de réfection du Square des Déportés pourraient être entrepris au cours de l'année 2019. A ce titre, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention du Département pour aider au financement
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

#### 5. Délégations exercées par le Maire

Le Maire fait état des délégations qu'il a exercées depuis la dernière réunion.

=====  
A Augan le 24 janvier 2019

Le Maire,

Guy DROUGARD

En vous remerciant de bien vouloir insérer ce compte-rendu dans votre prochaine édition.